

Communiqué de presse

Fleury-les-Aubrais, le 29 juin 2021

Levée des restrictions et fin du dispositif dérogatoire pour les salariés du BTP et les restaurateurs : bilan d'une action réussie

Le 30 octobre 2020, les établissements de restauration ont été soumis à une fermeture administrative les empêchant d'exercer leur activité. Ces restrictions ont entraîné une dégradation des conditions de restauration pour les salariés du BTP (13 000 dans le Loiret), les obligeant à se restaurer dans des conditions d'hygiène et de confort très contraignantes.

Le 13 janvier dernier, sous l'impulsion de la CCI de la Creuse, la CCI Loiret - avec ses partenaires - mettait en place un dispositif dérogatoire permettant aux salariés du BTP de déjeuner au sein d'un établissement de restauration en utilisant l'article 40 du décret du 29 octobre 2020. Quelques jours plus tard, le 27 janvier, elle élargissait le dispositif aux métiers du paysage, soumis aussi à des conditions de restauration difficiles.

Ce dispositif aura permis de soutenir l'activité économique de notre territoire pour les restaurateurs tout en garantissant les conditions de restauration des salariés du BTP et du paysage. Dans le Loiret, ce dispositif représente :

- 408 conventions signées,
- 39 restaurants impliqués,
- 324 entreprises.

Cette action a ainsi permis à des centaines de salariés du BTP et du paysage de se restaurer dans des conditions décentes et aux restaurateurs de maintenir un minimum d'activité dans leurs établissements, le tout dans le respect des distanciations physiques liées à la lutte contre l'épidémie.

Parmi les 39 restaurants qui ont bénéficié du dispositif, il y a le Café de la Gare à Saint-Denis de l'Hôtel. Déjà habitué à recevoir des ouvriers dans son établissement, il a été signataire de 67 conventions. *"Ce dispositif a été un moyen de maintenir une activité en complément de la vente à emporter"* indique le gérant.

Alors que le 30 juin, l'ensemble des restrictions d'accueil seront levées pour les restaurateurs, le dispositif dérogatoire mis en place prendra fin.

La CCI Loiret maintient sa présence et reste à l'écoute des chefs d'entreprise afin de les accompagner dans leur reprise d'activité.

La CCI Loiret est l'établissement qui représente les intérêts des 24 209 établissements enregistrés au Registre du Commerce et des Sociétés au 31 décembre 2018 dans le Loiret. Elle assure un rôle de corps intermédiaire à vocation économique et promeut le développement des entreprises et des territoires. www.loiret.cci.fr

Contact presse : Sarah Maury | 02 38 77 77 13 | 06 87 75 47 75 | sarah.maury@loiret.cci.fr